



Délibération D2022_028

Groupement de Commande repas de la Cantine

L'an deux mille vingt-deux, le douze-juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 8

Procuration : 5

Date de convocation
05/07/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, EXCOFFIER Yves, MARTINET Sylvain,

Représentés :
DUPRAZ P. qui donne pouvoir à LAVOREL J.
MUGNIER J. qui donne pouvoir à EXCOFFIER L.
NOVO PEREZ L. qui donne pouvoir à SAXOD M.
DECRUY M-H qui donne pouvoir à JACQUET B.
GRABINSKI Damien qui donne pouvoir à GUILLERMET J.

Excusé(s) : KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : SAXOD Mélanie

Madame le Maire qu'un appel d'offres a été effectué en partenariat avec la Commune de Chenex pour la fourniture de repas pour la cantine.

Trois entreprises ont répondu : 1001 Repas, Leztroy et SHCB.

Jeudi 30 juin a eu lieu une phase de négociation avec l'entreprise 1001 Repas qui a été la mieux notée suite à l'appel d'offres. Suite à cette négociation, le prix du repas a été fixé à 3.70 € HT pain compris pour l'année scolaire 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

APPROUVE le prix fixé par l'entreprise 1001 Repas.

Fait à VERS, Le 12 juillet 2022

Le Maire, LAVOREL Joëlle